

Bagnaux, le 30 JUIN 2006

ministère  
des Transports  
de l'Équipement  
du Tourisme  
et de la Mer



service d'Études  
techniques  
des routes  
et autoroutes

**Sétra**

Le directeur du Sétra  
à  
Monsieur le Directeur du BEA-TT  
Conseil Général des Ponts et Chaussées

objet :- Enquête technique sur l'accident du 24 novembre 2004 au passage à niveau n°71 à Millau  
affaire suivie par : Alain Ghisoli  
tél : 01 46 11 34 06 - fax : 01 45 36 85 06  
mél : alain.ghisoli @equipement.gouv.fr

Vous m'avez transmis le rapport établi par le BEA-TT sur l'accident en référence, en me sollicitant pour connaître les suites données par le Sétra, conformément à l'article 9 du décret du 26 janvier 2004 relatif notamment aux enquêtes techniques après accident incident de transport terrestre.

Dans ce rapport, le Sétra est concerné par la recommandation R3.

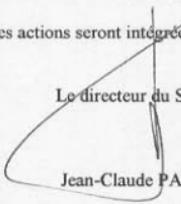
"Recommandation R3 (DSCR, Sétra) : dans les guides et les supports de formation concernant la signalisation temporaire de chantier, attirer l'attention sur les précautions à prendre lors de travaux situés à proximité d'un passage à niveau.

Les suites proposées par le Sétra sont de deux ordres :

- Pour les guides, rédiger en liaison avec le RST une note d'information puis prendre en compte cette problématique lors de l'actualisation des guides existants..
- Pour la formation, intégrer, dans les supports existants, un module spécifique s'appuyant sur cet accident comme étude de cas.

En accord avec la DSCR, ces actions seront intégrées au programme d'action du Sétra.

Le directeur du Sétra



Jean-Claude PAUC